



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Communiqué de presse – Dimanche 13 décembre 2015

COP 21, l'accord de Paris : une nouvelle étape, à transformer

La LPO et son réseau BirdLife International se réjouissent qu'un accord sur le changement climatique ait pu être trouvé à Paris à l'occasion de cette 21^{ème} COP : 196 « parties », par-delà leurs divergences, ont réussi à s'accorder pour mener ensemble le combat contre les bouleversements climatiques. Les négociations ont été très longues, difficiles et complexes. Elles ont permis d'aborder des questions fondamentales et de déployer une ambition pour la planète en intégrant le nécessaire financement.

Bien qu'encore insuffisant, l'accord de Paris est une étape capitale. Certes le mode d'emploi proposé dans l'accord reste vague et le calendrier repousse à plus tard les efforts à fournir tout de suite. Cependant, grâce aux efforts de l'Union européenne, de la France (dont l'animation et l'organisation ont été particulièrement efficaces) et des pays concernés à court terme par l'impact des changements climatiques, ainsi qu'à la mobilisation de la société civile depuis de longues années et durant toute l'année 2015, il a été possible de s'accorder sur un objectif de limitation du réchauffement climatique « nettement en dessous des 2°C ».

Pour se hisser à la hauteur de l'enjeu, la question des financements a été cruciale. Une réponse adéquate y a été donnée. Un montant minimum de 100 Md\$ disponibles chaque année à partir de 2020 pour lutter contre le changement climatique a été confirmé. Somme qui a vocation à croître dans les années à venir. La définition d'un mécanisme de révision des engagements quinquennal doit également être saluée.

Patricia Zurita, directrice de BirdLife International, déclare : « Malgré toutes les difficultés rencontrées, la communauté internationale va pouvoir s'appuyer sur un accord global, applicable à tous les pays et qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et aider les gens et les écosystèmes à s'adapter. Nous avons démontré que nous sommes prêts à nous rassembler pour défendre notre planète, notre avenir et celui de nos enfants. Il reste beaucoup à faire, en particulier quand il s'agit de protéger les plus pauvres et les plus vulnérables. Nous restons optimistes et pensons que cet accord permettra de démontrer le rôle crucial de la protection de la nature dans la gestion de la crise climatique. Ce qui a été validé à Paris n'est pas parfait mais représente une étape historique ».

John Lanchbery, conseiller principal changement climatique à la RSPB (BirdLife Angleterre) précise que « l'article 5 de l'accord souligne la nécessité de réduire les émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts, ainsi que le rôle de la conservation et la gestion durable des forêts (REDD+). Cela devrait aider à faire en sorte que plus de moyens financiers soient disponibles pour protéger les forêts, en particulier les forêts tropicales. Cela est très positif, y compris pour la biodiversité ».

Allain Bougrain Dubourg, Président de la LPO, conclut : « Il faut se réjouir de ce que, pour la première fois, les enjeux concernant la biodiversité ont clairement été identifiés aux côtés et de

LPO France

Siège social national LPO • Fonderies Royales • 8 rue du docteur Pujos • CS 90263 • 17305 ROCHEFORT
CEDEX

Tél. 05 46 82 12 34 • Fax. 05 46 83 95 86 • www.lpo.fr • lpo@lpo.fr





AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

manière indissociables des enjeux climatiques. En effet comment lutter contre le réchauffement climatique sans veiller à la santé des océans ou sans garantir la préservation des dernières zones humides ? La biodiversité n'est pas une variable d'ajustement, mais un ensemble d'enjeux cruciaux dont il faut se préoccuper au plus vite. De plus, elle nous apporte des solutions pour réduire les effets néfastes de nos propres activités. La société civile a été mobilisée pour faire reconnaître les enjeux du climat, elle l'est tout autant pour ceux de la biodiversité. Les relations ou interactions entre ces deux enjeux constituent déjà pour nous le programme d'action et de transformation de l'accord de Paris ! »

L'accord de Paris se doit d'accélérer la transition énergétique mondiale, déjà en marche dans certains territoires. Ce texte fixe un cap de long terme ambitieux. Il invite tous les États à renoncer définitivement aux énergies fossiles, au profit des économies d'énergies et des énergies renouvelables. Il doit garantir aux pays les plus pauvres et les plus démunis les moyens de faire face à la crise climatique. Il envoie un signal important à tous les gouvernements, à toutes les entreprises, les collectivités locales et les citoyens qui doivent agir maintenant et rapidement passer à un développement faible en émission de carbone.

Contacts presse

Carine Brémond : carine.bremond@lpo.fr - Tél : 06 34 12 50 69

LPO France

Siège social national LPO • Fonderies Royales • 8 rue du docteur Pujos • CS 90263 • 17305 ROCHEFORT
CEDEX

Tél. 05 46 82 12 34 • Fax. 05 46 83 95 86 • www.lpo.fr • lpo@lpo.fr

